

LE QUOTIDIEN  
Le 11 février 2012

PÊCHE SPORTIVE SUR LA HAUTE ASHUAPMUSHUAN

## La décision dépendra des négociations en cours

Par : Louis Tremblay

(Chicoutimi) Il n'est pas impossible que Québec accorde à la bande indienne de Mashteuiatsh le plus beau site de pêche sportive à la ouananiche du Lac-Saint-Jean en réintégrant dans les limites de la Réserve faunique Ashuapmushuan une partie de la rivière en ce moment gérée par la Corporation LACTivité pêche.

En fait, le ministre délégué aux Mines et responsable de la Faune et député de Dubuc, Serge Simard, a confirmé que le gouvernement du Québec négociait cette possibilité dans le cadre de la négociation globale découlant de l'Entente de principe d'ordre général de l'Approche commune. Pour l'instant, aucune décision n'a encore été prise par Québec à ce sujet.

« Pour 2012, on a conservé le statu quo. Il n'y aura pas de changement. La demande des Montagnais a été transmise à la table de négociation et elle fait l'objet de discussions. Dans mon cas, je dois m'assurer que les Québécois ont accès à la ressource, que ce soit sous la gestion des Innus ou d'un autre organisme », a déclaré le ministre au cours d'un entretien téléphonique avec Le Quotidien, hier.

Le ministre ne peut présumer du résultat de la négociation en cours entre les Innus et le gouvernement. Il est possible que le tronçon de rivière de 50 kilomètres soit effectivement rétrocédé aux Innus à l'intérieur de la réserve faunique qu'ils gèrent à titre de projet-pilote, ou que la situation reste la même. Le simple fait qu'il soit négocié indique, selon Serge Simard, qu'il y a des intentions de part et d'autre.

Le ministre indique que les pêcheurs auront accès à la ressource au même titre que l'an dernier. Les Innus maintiennent toujours un veto sur les activités de pêche à la mouche sur un tronçon de 11 kilomètres en aval des chutes de la Chaudière. Le gouvernement du Québec n'a posé aucun geste pour aller à l'encontre de cette décision de la bande indienne, malgré le fait qu'il n'y avait aucune atteinte aux droits et titres aborigènes avec la présence d'une poignée de pêcheurs québécois dans ce secteur.

Les préfets des trois MRC du Lac-Saint-Jean à l'origine de la création de l'aire faunique n'ont pas été consultés sur cette nouvelle demande des Autochtones, puisqu'il n'a jamais été question, dans le cadre de l'Approche commune, de confier aux Innus le contrôle de la gestion des activités fauniques sur cette rivière. Interrogé à ce sujet, le ministre a répondu qu'on ne pouvait pas faire une négociation de cette nature avec tout le monde à la table.